

Un huissier constate les dégâts rue du Sémaphore

Après le périmètre de sécurité, le constat d'huissier. Ce samedi 6 janvier dans la matinée, un commissaire de justice s'est rendu sur les hauteurs d'Ault, rue du Sémaphore, où une partie de la chaussée s'est effondrée. Le maire Marcel Le Moigne estime que l'incident est principalement dû au chantier de construction en cours, entre le boulevard du Phare et cette petite rue. Il voulait donc faire établir une relation de cause à effet entre le creusement du talus et cet éboulement. Il avait pris un arrêté de péril vendredi 5 janvier, pour interdire toute circulation, y compris des piétons, dans cette impasse. Elle dessert la Maison du gardien du phare, site privé qui fait l'objet d'un projet immobilier, mais elle mène aussi au phare. Un édifice que la municipalité souhaite rouvrir au public avant



Les travaux se poursuivent sous la rue du Sémaphore, même le samedi. (Photo Xavier Togni)

l'été. « La rue fait trois mètres de large, il ne reste plus qu'un mètre à cet endroit, alors qu'on est censé passer avec des véhicules légers », s'agace l'édile.

Il dénonce : « Les travaux n'ont pas été faits dans les temps. Un mur de

soutènement devait être monté, sur 5 ou 6 mètres de hauteur, on en est loin. » Et de lancer : « Les intempéries ont été un phénomène aggravant, mais s'il n'y avait pas eu ce trou creusé en dessous, rien ne se serait produit. »

Le maire va faire jouer l'assurance. Mais il insiste : « Il faut remettre la chaussée en état, et ce n'est pas à la commune de payer. » Il prévient : « Le projet de réouverture du phare est subordonné à l'aménagement de l'accès par cette rue. Il faut qu'il fasse vite. » Mis en cause, le propriétaire, l'architecte Christian Pottgiesser, minimise l'ampleur des dégâts. De plus, il affirme qu'ils sont la conséquence des fortes pluies et non des travaux, menés selon les règles d'après lui. En tout cas le chantier se poursuit, même le samedi. « Le mur sera terminé dans 15 jours. » XAVIER TOGNI